

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FÉVRIER 2010</p>
--

I – APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION :

L'avant projet a été établi en 2006 et grâce à l'accord des subventions reçu fin 2009 du conseil général de Maine et Loire et de l'Agence de Bassin, l'appel d'offres peut être lancé. Le projet s'élève à 835 830 € HT. René Séchet présente le dossier de consultation des entreprises. Le conseil, à l'unanimité, approuve le dossier de consultation des entreprises et décide de lancer un appel d'offres sous la forme de procédure adaptée.

II - ACQUISITION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL :

Monsieur le Maire rappelle que l'emprise du bâtiment de l'ancienne Poste déborde sur le domaine public départemental. Afin de régulariser cet état de fait, il est nécessaire d'acquérir une surface de 54 m². Le conseil, à l'unanimité, décide d'acquérir cette surface au prix de un euro. La commune supportera les frais d'actes notariés.

III - DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

Le conseil, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption sur la vente des parcelles situées rue Artus de Cossé, cadastrées section AB 358 – 359 et AB 357 – 356.

QUESTIONS DIVERSES :

M. le Maire présente le dossier du SCOT et souhaite que chacun en prenne connaissance avant la réunion du 10 février à laquelle tous les conseillers municipaux sont invités.